

# REGLEMENT DU CONCOURS

## "A VOUS DE CREER UN LOGO POUR SERVAS"

### **1. OBJET DU CONCOURS**

La commune de Servas souhaite se doter d'une identité visuelle moderne et en lien avec notre époque. Elle propose d'associer l'ensemble de la population à ce projet en organisant **un concours dont l'objet est la création d'un logo.**

### **2. CAHIER DES CHARGES DU FUTUR LOGO**

Un logo est une représentation graphique, un dessin, des lettres ou des symboles que l'on utilise comme une signature sur des affiches, des courriers, des panneaux, des bulletins municipaux, un site Internet... et qui permet de **reconnaître immédiatement l'entité qu'il représente.**

Le futur logo de la commune de Servas devra impérativement tenir compte des critères suivants :

- S'inscrire dans une forme carrée.
- Contenir le nom complet de la commune.
- Permettre une identification rapide et mémorable de la commune, par le concept et la ou les couleurs (maximum 5).
- Refléter l'identité locale.
- Donner une image dynamique en rapport avec les caractéristiques de la commune (géographie, histoire, économie, environnement, vie associative, enfance, ...).
- Proposer une qualité visuelle et esthétique (graphisme, couleur, police, etc.) en lien avec notre époque.

### **3. LES PROJETS DE LOGOS**

Les projets devront être fournis sur un **format papier A4** (21 x 29,7 cm).

**Toutes les techniques sont acceptées**, sachant que le logo retenu sera ensuite retravaillé par un professionnel.

**Il est interdit** de détourner un logo, une marque ou tout autre élément non libre de droit. Les projets ne devront pas être signés, ni porter de marque distinctive permettant d'identifier son auteur.

Les logos seront jugés selon les critères suivants :

- Réponse aux critères du cahier des charges ci-dessus.
- La manière dont ils représentent la commune de Servas (sens, pertinence, personnalité, originalité...).
- L'image positive qu'ils véhiculent.
- Leur qualité visuelle et leur possibilité d'adaptation.

### **4. ORGANISATION**

Ce concours est ouvert à toute personne résidant sur la commune de Servas ainsi qu'à toute association ou entité ayant son siège dans le périmètre de cette dernière. Il est également ouvert aux entreprises et à tout groupe de la commune, à la condition de désigner un représentant légal.

En sont exclus les élus de la commune de Servas (conseillers municipaux, Maire).

Dans le cas d'un candidat mineur, l'autorisation de participer d'un représentant légal est obligatoire.

Chaque participant peut adresser au **maximum deux projets.**

Les projets de logo peuvent être déposés en Mairie jusqu'au **lundi 1<sup>er</sup> Octobre 2018 à 18h30.** Tous les projets devront être expédiés par courrier ou remis physiquement en Mairie. Pas d'envoi par mail.

**Aucun dossier reçu hors délai ne sera accepté.**

Les enveloppes contenant les projets porteront la mention suivante :

**CONCOURS DE LOGO**

*Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis*

**Mairie de Servas**

1, route de Bourg

01960 SERVAS

**5. LES DOCUMENTS À JOINDRE**

**Seul un dépôt papier sera accepté** avec :

- Une première enveloppe **cachetée** contenant une représentation du logo en couleur (A4) et un texte court expliquant le projet.
  - Le lauréat sera ensuite recontacté afin de fournir le logo sous format informatique lorsque celui-ci existe.
- Une deuxième enveloppe contenant :
  - Une photocopie de la carte d'identité du candidat et un justificatif de domicile.
  - Le présent règlement, le bulletin de participation et la déclaration sur l'honneur affirmant que le projet est le fruit d'un travail personnel et qu'il ne viole aucun des droits d'auteur **remplis et signés**.

**6. LES DROITS D'AUTEUR**

Le participant accepte de céder ses droits d'auteur à la commune de Servas à titre exclusif et gratuit.

Dans le cas où la commune de Servas utilise le logo, le participant accepte obligatoirement que celui-ci soit éventuellement modifié, recadré et/ou accompagné d'un écrit.

En participant à ce concours, le candidat autorise la publication de son logo sans réclamer de participation financière pour toutes les opérations liées au concours (diffusion, reproduction, exposition et publication à des fins non commerciales).

**7. LE CHOIX DU LAURÉAT**

Un premier jury composé d'élus et de représentants de la vie locale se réunira en Octobre pour sélectionner les trois meilleurs projets.

Ceux-ci seront ensuite soumis au Conseil Municipal qui sélectionnera le meilleur projet, tout en se gardant le droit de n'en retenir aucun ou d'en regrouper plusieurs.

**8. RECOMPENSE**

L'auteur du projet retenu par le Conseil Municipal se verra remettre la somme de **200€ en bons d'achats dans un commerce de la commune**.

Pour le cas où plusieurs projets seraient retenus le montant sera réparti à parts égales entre les lauréats.

Le fait de participer au présent concours implique l'acceptation sous toutes ses formes et sans aucune restriction, du présent règlement et de ses dispositions.

Pour tout renseignement contacter le secrétariat de Mairie

mairie.servas@wanadoo.fr

**BULLETIN DE PARTICIPATION AU CONCOURS**  
**« CREATION DU LOGO » DE LA COMMUNE DE SERVAS**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Tel. : \_\_/ \_\_/ \_\_/ \_\_/ \_\_

e-mail : \_\_\_\_\_

J'ai lu et j'accepte le présent règlement.

Fait à \_\_\_\_\_ le : \_\_/ \_\_/ \_\_

**Signature du participant** ou du représentant légal (mineurs, associations, entreprises, groupes...).

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné..... déclare que le projet de logo ci-joint est le résultat de mon travail personnel. Tous les éléments fournis ont été exécutés par mes soins. Mon idée ou mes idées de logo ne portent pas atteinte aux droits de tiers et ne violent aucun droit d'auteur.

**Signature du participant** ou du représentant légal (mineurs, associations, entreprises, groupes...).

**NOTE EXPLICATIVE DU LOGO**

A joindre au projet de logo dans l'enveloppe cachetée.

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

9.

10.

**NE PAS SIGNER OU FAIRE FIGURER DE SIGNE DISTINCTIF SUR CE DOCUMENT**